

Calculer votre ancienneté dans l'intérim

La plupart des services sont accessibles dès la 1ère heure de mission. Certains sont accessibles à partir de 450 heures de mission dans le travail temporaire (voir tableau ci-dessous). Pour calculer votre ancienneté dans l'intérim, il vous suffit de comptabiliser toutes les heures de missions sur les 12 derniers mois, quelles que soient les entreprises de travail temporaire avec lesquelles vous avez travaillé. Les arrêts maladie et maternité comptent également à condition qu'ils soient indemnisés par le régime de prévoyance complémentaire des intérimaires.

1ère heure de mission	Location d'un logement	Diffusion gratuite des candidatures à des propriétaires sur le site LocService.fr. Guide pratique sur chaque étape de la recherche jusqu'à la signature du bail. 2 choix de garanties pour rassurer les propriétaires. Avance LOCA-PASS® pour payer le dépôt de garantie sous forme de prêt 0 % sur 3 ans.
450 heures de mission	Location d'un logement	Subvention pour les frais d'agence immobilière jusqu'à 1 mois de loyer hors charges.
1ère heure de mission	Logement temporaire	Réductions dans des hôtels et résidences. Accès facilité dans des foyers de jeunes travailleurs et auberges de jeunesse.
1ère heure de mission	Crédit	Conseils et étude des projets sans à priori lié à la qualité de salarié intérimaire.
Variable selon les prêts	Crédit	Solutions de prêts pour tous types de projets (auto, immobilier, consommation).
1ère heure de mission	Location de voitures	Location pour 5 euros par jour (hors frais de carburant).
450 heures de mission	Permis de conduire	Subvention de 500 € pour le permis voiture.
1ère heure de mission	Garde d'enfants	Solution de garde ponctuelle au domicile pour 1 € de l'heure, jusqu'à 250 heures par an.
1ère heure de mission	Vacances des enfants Été 2008	Des séjours à prix fortement réduits pour les enfants de 4 à 16 ans inclus. Réservation possible 7 jours avant le départ.
450 heures de mission + Conditions de ressources	Vacances des enfants	Allocation de 305 € par an et par enfant de 3 à 17 ans.
450 heures de mission + Conditions de ressources	Scolarité	Allocations de rentrée scolaire et bourses d'études.
1ère heure de mission	Mutuelle	3 niveaux de garanties pour une cotisation négociée par le Fastt.
450 heures de mission	Mutuelle	La mutuelle pour une cotisation fortement réduite.
1ère heure de mission	Accident du travail	Des solutions pour faire face aux difficultés immédiates d'organisation de la vie quotidienne (aide à domicile, garde d'enfants, rapatriement médical, rapprochement du conjoint...). Accompagnement dans la durée pour aider au retour à l'emploi.
1ère heure de mission	Social	Accompagnement social pour faire face aux difficultés. Soutien dans les démarches administratives.